

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DE LA COORDINATION
DES ACTIVITÉS ACADÉMIQUES

26-00573



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work – Fatherland

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF THE COORDINATION
OF ACADEMIC ACTIVITIES

16 OCT 2026

**COMMISSION DE COORDINATION UNIVERSITAIRE (CCU) 2026
SESSION DU 15 OCTOBRE 2026**

COMMUNIQUE FINAL

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, Chancelier des Ordres Académiques, a présidé le 15 octobre 2026 à partir de 9h précises dans la salle des actes de l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Yaoundé I, la session de la Commission de Coordination Universitaire (CCU) 2026.

Prenaient part aux assises de cette instance statutaire de Coordination Universitaire créée par Décret N°93/027 du 19 Janvier 1993 :

- Le Représentant des Services du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Les Vice Chancellors et Recteurs des Universités d'état ;
- Les Hauts Responsables du ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Les Représentants des départements ministériels partenaires (MINFI, MINFOPRA, MINEPAT, MINESEC, MINRESI).

Dans son allocution solennelle d'ouverture, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur a d'adressé solennellement, à Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, les sincères remerciements de la communauté universitaire et de l'ensemble des Chefs des institutions universitaires pour la (ré) ouverture effective des Ecoles Normales Supérieures, la relance de la formation au cycle Doctoral, la création d'une Commission Nationale de la Formation

Doctorale, le paiement constant de l'allocation financière spéciale pour la modernisation de la recherche, la liquidation progressive de la dette académique..

Il a par ailleurs transmis à Messieurs les Recteurs et Vice Chancellors, les félicitations appuyées de son Excellence Monsieur Paul Biya, Président de la République, Chef de l'Etat pour leur gestion maitrisée de la rentrée académique 2026/2027.

A l'issue des communications présentées et des échanges édifiants et constructifs articulés autour des problématiques pratiques relatives à la gouvernance académique et à la consolidation d'un environnement apaisé dans les campus, les résolutions suivantes ont été adoptées :

Résolution n°01/CCU/15/10/2026 : La CCU prescrit la Vigilance aux Chefs des Institutions Universitaires, en vue de la consolidation d'un climat apaisé dans les campus ;

Résolution n°02/CCU/15/10/2026 : la CCU prescrit aux Chefs des Institutions Universitaires une gestion prévisionnelle et anticipée afin d'éviter l'accumulation de la dette flottante ;

Résolution n°03/CCU/15/10/2026 : la CCU prescrit aux Chefs des Institutions Universitaires de veiller à l'optimisation du fonctionnement des CDNU dans les universités d'Etat ;

Résolution n°04/CCU/15/10/2026 : la CCU prescrit aux Chefs des Institutions Universitaires d'intégrer dans leurs budgets 2027 le paiement progressif des dettes sociale, académique et commerciale des universités d'Etat ;

Résolution n°05/CCU/15/10/2026 : la CCU prescrit la mise en place d'un groupe de travail (MINESUP, MINFI, MINFOPRA) afin de mener une réflexion sur la possibilité d'intégrer les salaires des personnels d'appui dans l'application de gestion de la solde des personnels de l'Etat (AIGLES) ;

Résolution n°06/CCU/15/10/2026 : la CCU prescrit la mise en place d'un groupe de travail (MINESUP, DGB, DGI), afin de proposer les pistes de solutions pour un échelonnement de la dette académique et d'examiner les problèmes de fiscalité des universités d'Etat ;

Résolution n°07/CCU/15/10/2026 : la CCU prescrit aux Chefs des Institutions Universitaires la prise en charge financière par les universités d'Etat, des candidats au concours CAMES ;

Résolution n°08/CCU/15/10/2026 : la CCU prescrit aux Chefs des Institutions Universitaires la tenue permanente des instances de concertation, avec transmission des rapports au Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, pour la

résolution des problèmes relatifs à la gestion des (Enseignants, Etudiants et personnels d'appui) des universités d'Etat.

Résolution n°09/CCU/15/10/2026 : en vue de rationaliser le régime des formations en master, la CCU prescrit de mettre en application l'article 19 de la directive CEMAC n°02/06-UEAC-019-CM-14 du 11 mars 200 portant organisation des études universitaires dans l'espace CEMAC dans le cadre du système LMD, qui stipule que le diplôme de maitrise soit délivré aux étudiants ayants achevé la première année de master avec une moyenne au moins égale à 10 et n'ayant pas été sélectionnés pour la deuxième année.

Résolution n°10/CCU/15/10/2026 : la CCU prescrit de mettre en place un mécanisme institutionnel d'attribution d'une prime d'excellence académique aux meilleurs étudiants de Licence 3 et de Master 2, ainsi qu'aux doctorants durant les (03) premières années de préparation de leur thèse. L'attribution de cette prime repose sur des critères objectifs de mérite, de performance académique et d'avancement des travaux de recherche, afin de promouvoir l'excellence universitaire, de stimuler la recherche scientifique et de soutenir la formation des ressources humaines de haut niveau.

Les travaux de la CCU 2026 se sont achevés par le mot de gratitude des participants exprimés à Son Excellence Monsieur Paul Biya, Président de la République, Chef de l'Etat, pour sa très haute et constante sollicitude toujours manifestée à l'endroit de la communauté universitaire.

Fait à Yaoundé, le 15 octobre 2026

**Le Président de la Commission
De Coordination Universitaire**


Pr. Jacques FAME NDONGO,
Ministre d'Etat,
Ministre de l'Enseignement Supérieur

